

16 AVR. 2012
n° 1741.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Le Ministre

n° 977

Paris, le 10 AVR. 2012

Madame la secrétaire générale,

Je souhaite par la présente vous informer des décisions ministérielles qui ont été prises quant aux perspectives de recrutement des ouvriers d'Etat, spécialité cuisinier, au sein des services de la police nationale.

Comme vous le savez, un moratoire est appliqué depuis plus de dix ans pour le recrutement de certaines spécialités d'ouvriers d'Etat. Ce moratoire n'a pas été appliqué pour les ouvriers cuisiniers de la police nationale, même si le nombre de recrutements a été très limité au cours des dernières années : 1 en 2010.

Le contexte interministériel sur ce sujet, alimenté par les observations de la Cour des comptes, conduit à ne pas organiser un nouveau recrutement d'ouvriers cuisiniers.


En revanche, des recrutements seront organisés par concours au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en application des dispositions de l'article 10 du décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat.

.../...

Madame Nathalie MAKARSKI
Secrétaire générale du Syndicat national Alliance
des personnels administratifs,
techniques, scientifiques et infirmiers
52 rue de Dunkerque
75009 Paris

Ils permettront, dès l'année 2012, de pourvoir des postes dans des compagnies républicaines de sécurité où le besoin se fait ressentir.

Souhaitant que ces éléments soient de nature à répondre à votre attente, je vous prie d'agréer, madame la secrétaire générale, l'expression de mes respectueux hommages.



Claude GUÉANT